



Contexte

## Peuples autochtones : Développement, culture, identité - Les Articles 3 et 32 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

*De nombreux peuples autochtones continuent de souffrir des conséquences d'injustices historiques, notamment la discrimination, la marginalisation et la dépossession de leurs terres et ressources, en même temps que le droit au développement leur est souvent refusé. Au cours de la session de cette année, qui se tiendra du 19 au 30 avril 2010 à New York, l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones examinera le problème du développement et son impact sur les peuples autochtones.*


### Les modèles dominants de développement ne sont pas adaptés aux peuples autochtones

Depuis la Deuxième Guerre mondiale, le concept de développement a souvent été conçu en termes strictement économiques. Il suit, a-t-on pensé, un processus évolutif qui part des fournisseurs de produits de base pour aboutir par l'accumulation du capital à l'industrialisation, celle-ci conduisant à l'urbanisation et à la "modernisation". Les modèles de développement qui aboutissent à la modernisation et à l'industrialisation ont souvent eu pour effet de détruire les systèmes politique, économique, social, culturel, éducatif, sanitaire, spirituel et cognitif des peuples autochtones, aussi bien que d'extraire du sol leurs ressources naturelles. Des exemples précis d'incompatibilité entre les modèles de développement dominants et les peuples autochtones portent notamment sur les points suivants :

- ◆ Les sociétés formées par les peuples autochtones ont souvent été considérées comme "arriérées, primitives et non civilisées", leur "développement" étant compris comme l'assimilation au prétendu "monde civilisé".
- ◆ Les cultures et les valeurs des peuples autochtones apparaissent contredire les valeurs de l'économie de marché, telles que l'accumulation du profit, la surconsommation et la compétition. Les peuples autochtones font figure d' "obstacles" au progrès parce que leurs terres et territoires sont riches en ressources et que les peuples autochtones répugnent à s'en débarrasser librement.
- ◆ En de nombreux pays, l'histoire et la pratique continue de l'assimilation ont conduit à des politiques d'Etat générales qui excluent les peuples autochtones et exercent une discrimination à l'égard de leurs cultures et identités.

La poursuite de la croissance économique à tout prix a un effet destructeur non seulement sur les peuples autochtones, mais aussi sur le reste de l'humanité et la planète. À mettre l'accent sur le PIB comme principale mesure du progrès, on a déformé le sens véritable des mots progrès et bien-être. Par exemple, le dommage causé aux écosystèmes, la perte irréversible de la diversité biologique et l'érosion de la diversité culturelle et linguistique, ainsi que des






connaissances autochtones traditionnelles, ne sont pas pris en compte dans le bilan dressé. On utilise rarement ces indicateurs d'ordre écologique, culturel, social et spirituel, qui mesurent plus complètement la situation aux niveaux national et mondial.

### **Les concepts autochtones de bien-être et de durabilité : autodétermination et développement dans le respect de la culture et de l'identité**

L'échec du modèle de développement dominant, mis en évidence par la crise économique mondiale qui se prolonge, la crise environnementale des changements climatiques et l'érosion de la diversité biologique, attestent la nécessité de dégager d'autres moyens possibles de concevoir et de poursuivre le développement. Les visions et perspectives du développement propres aux peuples autochtones offrent certaines de ces solutions de rechange qu'il faudrait préciser et approfondir davantage :

- ◆ Le concept de développement propre aux peuples autochtones est fondé sur une philosophie holistique qui soutiennent les valeurs de réciprocité, solidarité, équilibre et collectivité, ainsi que la compréhension du fait que les humains doivent vivre dans les limites du monde naturel.
- ◆ Le développement dans le respect de la culture et de l'identité se caractérise par une approche holistique qui cherche à édifier sur les droits et la sécurité collectifs et sur un contrôle accru et l'autogouvernance des terres, territoires et ressources. Il repose sur la tradition, avec le respect des ancêtres, mais regarde aussi vers l'avenir. Il inclut des systèmes socioux, culturels, politiques et spirituels.
- ◆ La manière dont les divers peuples autochtones conçoivent le bien-être comporte toujours un certain nombre d'éléments communs, par exemple :
  - L'importance des agents économiques collectifs et des institutions économiques communautaires
  - L'intégrité de la gouvernance autochtone
  - La production ne doit pas viser seulement au profit, mais plutôt à l'amélioration de la qualité de vie
  - La notion de développement est enrichie partout où les êtres humains sont en harmonie avec la Terre nourricière
  - L'autodétermination
  - L'interaction entre individus, ressources et aspects spirituels de la vie, de même que le renforcement des institutions dépositaires des connaissances des peuples autochtones.

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones constitue une base solide sur laquelle les peuples autochtones peuvent s'appuyer pour affirmer leurs droits et définir leurs aspirations dans leurs relations avec les États et les entreprises concernant le développement, la culture et l'identité. L'article 3 occupe une place centrale dans la Déclaration, car il fait mention du droit à l'autodétermination. L'article 32 est également une disposition essentielle qui saisit l'essence du développement dans le respect de la culture et de l'identité. Ces articles sont le résultat des activités de plaidoyer menées et des préoccupations soulevées par les peuples autochtones à l'ONU.





## **Le développement et le droit à l'autodétermination**

La Déclaration reconnaît que les peuples autochtones ont droit à l'autodétermination et qu'en vertu de ce droit ils déterminent librement leur développement. Les peuples autochtones sont ainsi libres de déterminer leurs propres notions de développement, ainsi que d'aider à reconstituer leurs institutions actuelles de manière à améliorer leur propre situation et celle de l'ensemble de l'humanité. Les éléments clefs du "développement dans le respect de la culture et de l'identité" sont notamment les suivants :

- ◆ Les intérêts, les connaissances et l'expérience des peuples autochtones doivent être au centre des méthodologies à suivre pour édifier une connaissance des peuples autochtones. L'élaboration de méthodes de recherche sur les peuples autochtones renforcera l'identité des peuples autochtones et, de ce fait, appuiera les efforts des peuples autochtones pour garantir leur autodétermination dans les domaines juridique, politique, économique et intellectuel.
- ◆ Les concepts holistiques de développement doivent prendre en compte la réalité et la lutte qu'affrontent les peuples autochtones afin de vivre dans une société de marché. Les politiques, institutions et systèmes de développement mis en place par les États doivent permettre diversité et pluralité, ainsi que la coexistence des systèmes économique, social, éducatif, culturel, spirituel et cognitif des peuples autochtones et de leurs ressources naturelles avec les systèmes adoptés par l'État. Ceci fait partie intégrante du droit des peuples autochtones à l'autodétermination.
- ◆ À la poursuite de leur bien-être et de leur durabilité, les peuples autochtones doivent reconstituer, restaurer et revitaliser leurs cultures, priorités et perspectives. Ce changement se place dans la ligne de leurs droits inscrits dans la Déclaration et d'autres normes internationales des droits de l'homme.

Il est également possible de renforcer le développement dans le respect de la culture et de l'identité par une collaboration authentique entre les peuples autochtones et, d'autre part, les universités, les États, les organes des Nations Unies et les ONG. Quand elle est correctement conduite, la collaboration peut servir non seulement à autonomiser les peuples autochtones et leurs cultures, mais aussi à enrichir la société au sens large et l'environnement et à exercer sur ceux-ci un impact positif.

## **Sources**

Réunion du Groupe d'experts international sur les peuples autochtones : Développement dans le respect de la culture et de l'identité : les articles 3 et 32 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, 12-14 janvier 2010. Disponible en ligne à [www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/EGM\\_DCI\\_Concept\\_Paper.doc](http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/EGM_DCI_Concept_Paper.doc)

Programme des Nations Unies pour le développement, Centre international de politiques pour une croissance inclusive, Bureau des politiques de développement, *Poverty in Focus: Indigenising Development*, No 17 (mai 2009).

Directives du Groupe des Nations Unies pour le développement relatives aux questions autochtones, adoptées en 2008, et approche du développement fondée sur les droits de l'homme. Disponible en ligne à : <http://www.undp.org/partners/cso/indigenous.shtml>.

**Pour de plus amples informations sur l'Instance permanente de l'ONU sur les questions autochtones, veuillez voir : [www.un.org/esa/socdev/unpfii/fr](http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/fr)**

